Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2223

20.10.2023

DÉCISION (PESC) 2023/2223 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 17 octobre 2023

relative à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI) (EUSDI/1/2023)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2023/1599 du Conseil du 3 août 2023 relative à une initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée ([1]), et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

(1) Par la décision (PESC) 2023/1599, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité, conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées pour exercer le contrôle politique et la direction stratégique de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI), y compris la décision relative à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien.

(2) Le 5 octobre 2023, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé que M. Philippe CHEVET soit nommé chef de la cellule civile de commandement et de soutien.

(3) Il y a lieu de prendre une décision relative à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Philippe CHEVET est nommé chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI), pour la période allant du 20 octobre 2023 au 19 octobre 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 20 octobre 2023.

Fait à Bruxelles, le 17 octobre 2023.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK

([1]) JO L 196 du 4.8.2023, p. 25.